



102537 - Travailler dans les usines qui fabriquent des aliments de bétail contenant des dérivées porcines

question

Est-il permis de travailler dans une usine qui fabrique des aliments de bétail contenant des dérivées porcines ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il est permis de nourrir les animaux inconsommables pour le musulman ,comme le chien, le chat, avec des cadavres, donc de la chair du porc qui leur est assimilable car le porc est considéré comme un cadavre, qu'on l'égorge ou qu'il meure autrement.

An-Nawawi dit dans *al-Madjmoue* (4/336) : «Il est permis de nourrir les chiens et les oiseaux avec des restes de cadavres comme il est permis de nourrir des bêtes avec des aliments impurs.»
Extrait abrégé.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Il est permis d'utiliser le vin pour éteindre un incendie et de nourrir faucons et aigles avec des restes de cadavres, et d'habiller une bête de somme avec un vêtement impropre comme il est permis de mettre de l'huile sale dans une lampe pour s'éclairer, selon les plus répandus des deux avis des ulémas qui est la version la plus connues des deux avis d'Ahmad.

C'est parce que cette utilisation de substances sales est une manière de s'en débarrasser sainement. » Extrait de *al-Fatwas al-koubra* (1/433)

Deuxièmement, la vente de la viande porcine n'est pas permise. Peu importe qu'elle soit mélangée avec d'autres viandes ou pas. Sous ce rapport, al-Boukhari (2236) et Mouslim (1581)



ont rapporté que Djaber ibn Abdoullah (p.A.a) a entendu le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire à La Mecque après sa conquête: «Certes, Allah et Son Messenger ont interdit la vente du vin du porc, des cadavres et des idoles.» Pour an-Nawawi, il est permis de nourrir les oiseaux carnassiers avec des restes de cadavres mais il n'est pas permis de les vendre. » Extrait d'*al-Madjmoue* (9/285)

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé au sujet des boîtes d'aliments de bétails pour chats contenant des dérivées porcines pour savoir s'il est permis de les acheter pour nourrir des chats.

Voici sa réponse : «Il n'est pas permis d'acheter ces boîtes puisqu'il est interdit de payer le prix de la viande porcine donc de l'acheter. S'il en trouve une boîte jetée, il peut la ramasser et l'offrir à son chat. » Allah le sait mieux. Voir la réponse à la question n°[5231](#).